

Je ne suis pas de l'avis que pour être nommé à des postes comme celui de leader ou de président d'un comité, un sénateur doit avoir moins de 65 ans. Pour un jeune sénateur, ce serait pure folie que de nous refuser et de refuser au pays, la compétence, les aptitudes, la sagesse et l'expérience que peuvent apporter à la solution de certains problèmes des sénateurs qui ont plus de 65 ans—par exemple, le sénateur Croll lui-même ou les sénateurs Hayden, O'Leary et d'autres.

J'ai eu l'honneur de travailler pour une commission royale d'enquête il y a quelques années: deux membres avaient plus de 70 ans. Ce sont les personnes les plus jeunes d'esprit avec lesquelles il m'a été donné de collaborer. Je ne pense pas que la jeunesse ait le monopole de la sagesse. J'ai connu de vieux hommes de 40 ans et des jeunes de 75 ans, et je rejette la proposition, car je ne pense qu'il soit de l'intérêt du Sénat ou du pays de l'appuyer.

Honorables sénateurs, je ne suis pas d'accord avec le sénateur Croll lorsqu'il dit que le Président, le leader du gouvernement et le leader de l'opposition devraient être élus par les sénateurs. Il s'agit d'une institution et je trouve qu'il n'est pas logique de parler de les élire. Le leader du gouvernement au Sénat doit être choisi par le gouvernement; il faut que ce soit une personne en laquelle le gouvernement ait confiance. Il nous faut un lien avec le cabinet par lequel nous puissions lui expliquer nos inquiétudes et nos vues, et le sénateur qui remplit cette fonction et nous transmet les renseignements doit jouir de la confiance du cabinet. Quant à savoir s'il devrait être également appuyé par un autre membre du Sénat comme membre du cabinet, mon opinion est complexe, mais nous devrions tout faire pour rendre le Sénat plus efficace.

A mon avis, le leader du gouvernement et celui de l'opposition ne devraient pas être nommés pour une législature seulement et ils devraient pouvoir être réélus. Ils devraient siéger pendant toute la législature, puis avoir le droit d'être réélus s'ils en sont jugés dignes d'après leur compétence, leur travail et leurs réalisations.

Je regrette, mais je ne suis pas d'accord sur la proposition n° 8 du sénateur Croll, à savoir que le leader du gouvernement au Sénat ne devrait pas être membre du cabinet. Il est très important qu'il soit membre du cabinet et nous ne devrions pas commettre l'erreur de nous isoler et de nous éloigner encore plus du reste du système parlementaire. Nous avons deux chambres, mais un seul Parlement. Nous devrions maintenir les liens très forts qui nous unissent et nous devrions nous garder de nous séparer.

En ce qui concerne la question soulevée tout à l'heure par le sénateur Lapointe au sujet des groupes minoritaires qui ne sont pas suffisamment représentés au Sénat, j'estime que c'est vrai et qu'il faudrait que le Canada soit plus largement représenté. Lorsque je regarde autour de moi je ne vois pas beaucoup de—j'allais dire de travailleurs, mais il y a beaucoup de travailleurs ici—beaucoup de représentants syndicaux à la Chambre. D'autres groupes sont également insuffisamment représentés et la Chambre représenterait mieux le peuple canadien si cette idée très valable était mise en œuvre.

En ce qui concerne la question des présidents de comités permanents, je ne suis pas d'accord avec le sénateur Croll pour qu'ils ne puissent être réélus. Oui, ils devraient remplir leur office pour la durée de la législature, mais s'ils donnent satisfaction, ils devraient pouvoir être réélus. Nous ne devrions pas nous priver de la compétence et des

qualités de personnes qui nous ont prouvé qu'elles pouvaient faire fonctionner les comités.

Quant au dernier point, le n° 12, selon lequel on devrait former un comité permanent des affaires canadiennes en général pour s'occuper des diverses questions qu'il a citées, j'estime que l'idée est très valable et qu'elle devrait être examinée.

Ce qui m'ennuie, c'est la tendance que nous avons à nous laisser intimider; nous avons presque failli «laisser tomber», et un sujet dont personne n'aime parler est bien celui des salaires. Je pense que c'était une erreur de la part de cette Chambre d'accepter une échelle de salaires ou de dépenses différente de celle de l'autre Chambre. Je n'accepte pas le point de vue selon lequel les électeurs des diverses régions du pays que nous représentons s'intéressent seulement aux députés et que les frais de ces derniers doivent être plus élevés que ceux des sénateurs.

Je ne sais pas quels inconvénients cela présente pour les autres sénateurs, mais je suppose qu'ils sont les mêmes que pour moi. Les gens de ma région m'envoient de nombreuses plaintes et me signalent beaucoup de problèmes de nature fédérale dont ils me demandent de parler à Ottawa. Il me serait facile de leur dire d'aller voir leur député. Mais aurais-je le droit de le faire? Ou est-ce à moi de traiter des problèmes de nature fédérale quand j'ai l'occasion de le faire en leur nom? Ce n'est pas une question de dollars en tant que telle, mais de perte de prestige, d'amoindrissement de la fonction du Sénat. On peut réclamer à travail égal traitement égal, peut-être est-ce un style différent ou une forme différente; mais nous ne devons pas commettre l'erreur d'accepter une échelle d'indemnités ou de dépenses moindres qu'à la Chambre.

J'ai lu, comme vous tous ici, ces dernières semaines, que l'on envisageait de créer des bureaux dans les circonscriptions, qui coûteraient de \$6,000 à \$8,000 de plus par an. Si cela est proposé, les sénateurs peuvent tout aussi bien demander que des bureaux similaires leur soient offerts. Peut-être est-ce là le point faible. Nous parlons du problème des communications avec les électeurs. Nous devrions être plus accessibles pour entendre et régler leurs problèmes. Cela pourrait très bien être un cas à présenter au député élu, s'il est de cette nature; mais il y a des questions que nous pouvons régler convenablement et pour lesquelles nous avons quelque responsabilité.

A propos de cette question de traitements, l'honorable sénateur qui a parlé juste avant moi disait que notre travail ici était un emploi à temps partiel. C'est vrai, mais beaucoup trouveraient que s'ils devaient vivre uniquement de leur traitement de sénateur, ils n'y parviendraient tout simplement pas. S'il faut le considérer comme un emploi à plein temps, des relèvements considérables devront être accordés à la Chambre et au Sénat pour qu'un député ou un sénateur puisse se consacrer totalement à cette tâche. Je ne pense pas qu'il faudrait que ce soit du travail à plein temps.

Il est important que les sénateurs participent entièrement à la vie de la collectivité, dans toutes les facettes de l'économie, qu'il s'agisse de professions libérales, d'ouvriers ou de patrons, etc. Il est important que les sénateurs aient participé au jour le jour aux diverses activités de la collectivité. Les autres, plus ceux qui ont acquis une longue expérience et qui ont depuis pris leur retraite, feraient de la Chambre haute un endroit dont les membres sont très au courant de ce qui se passe. Aussi est-il important de ne pas permettre de quelque façon que ce soit que la position du Sénat soit affaiblie.